

### Perspectives 2021/2022

L'année scolaire 2021/2022 se placera, pour l'OCCE 78, dans un cadre particulier :

- faciliter la prise de fonction de la nouvelle animatrice ou du nouvel animateur départemental
- reprendre les actions pédagogiques mises en suspens à cause de la crise sanitaire
- faire évoluer notre organisation pour gagner en influence sur l'ensemble du département.

#### Faciliter la prise de fonction de la nouvelle animatrice ou du nouvel animateur

La nouvelle permanente ou le nouveau permanent devrait bénéficier d'aides extérieures au département pour sa prise de fonction :

- formation assurée par l'OCCE National
- tutorat par un permanent d'un autre département
- aide de ses collègues de l'Union Régionale.

Mais, si elle ou il profitera aussi (mais pour quelle durée ?) d'une période de tuilage avec l'animateur départemental actuel, c'est aux bénévoles du Conseil d'Administration que reviendra la tâche de faciliter sa prise de fonction, en particulier pour la partie pédagogique de son action.

Sans oublier, évidemment, l'aide apportée par les 2 secrétaires pour la partie administrative et de suivi des comptes des écoles.

En ce qui concerne les projets, l'aide des membres du CA responsables des diverses actions (Théâ, Poésie, Etamine...) sera nécessaire.

#### Continuer notre présence et reprendre nos actions de formation

Il faudra continuer à assurer notre présence auprès des 90% des écoles du département qui sont affiliées à l'OCCE : aide et conseil pour la gestion des comptes, prêt de matériel...

L'animateur départemental actuel a engagé de nombreuses actions de formation : mandataires, directeurs, pédagogie coopérative (à la demande des circonscriptions) ... Ces actions, tronquées cette année en raison de la crise sanitaire, devront être reprises.

**Mais, certainement graduellement, en fonction de la rapidité de la prise de fonction de la nouvelle animatrice ou du nouvel animateur.**

#### Relancer nos projets pédagogiques

Le nombre de projets pédagogiques portés par l'OCCE 78 est important, que ce soit des actions nationales (Théâ, Droits de l'Enfant, Etamine, Poésie...) ou départementales (Folk'Yvelines, Parcours Musée).

C'est en concertation avec le Conseil d'Administration que la nouvelle animatrice ou le nouvel animateur devra relancer ses actions.

Yves Droniou

